



COMMUNIQUE DE PRESSE 17 Juillet 2003

LE FAR WEST S'EST-IL DEPLACE DANS L'EST CANNOIS ?

L'association "A la Pointe" et de nombreux riverains ont, à maintes reprises, saisi les services de l'Urbanisme et droits des sols pour des **entorses à la réglementation du code de l'urbanisme, du code de justice administrative ou d'arrêtés municipaux.**

- **Des procès verbaux** auraient été dressés notamment pour défaut d'affichage de permis de construire modificatif délivré au Groupe George V, Av. des Hespérides, des permis de démolir et de construire délivrés au même groupe 61 Bd d'Alsace (ancien collège Nérée), **sans suite ni effets.**
- La police municipale a régulièrement été sollicitée depuis plus d'un an pour non respect de la réglementation municipale en matière de nuisances sonores et d'horaires de chantiers : **plus d'une vingtaine d'enregistrements sur main courante, une dizaine de procès verbaux dressés sur le même site** (notamment 16 avril à 13h20, 9 mai à 13h10, 6 juin à 13h, 17 juin à 13h30, 25 juin à 13h30, 26 juin à 8h30, 15 juillet à 8h20, 16 juillet à 8h 15 et 12h 15)... : **Les horaires sont toujours bafoués, les riverains sont quotidiennement dérangés par des bruits permanents et nuisances de chantiers avant 9 h le matin et entre 12h et 14h...**

L'association "A la Pointe" s'interroge sur la difficulté des différentes autorités compétentes à faire respecter les réglementations en vigueur.

Qu'advient-il des sanctions (P.V notamment) si sanctions il y a réellement?

Existe t-il une autorité compétente pour faire respecter la réglementation en vigueur?

Ne risque t-on pas de voir se développer des réactions violentes des riverains?

Le bétonnage du quartier de la Pointe Croisette peut-il et doit-il se poursuivre en toute impunité?

Pour le bureau,

"A LA POINTE" ASSOCIATION DES RIVERAINS DES HESPERIDES ET MOURRE ROUGE
29, avenue des Hespérides 06400 CANNES Tel 06 32 68 91 98
Agr 006 101 85 49- CCP n°1493432K 029 Marseille